



ENGIE
KITE TOUR



Règlement ENGIE KITE TOUR

Préambule :

Le classement final de l'ENGIE KITE TOUR est un classement sur l'année civile. Il est basé sur la somme des points comptabilisés par un concurrent au cours des étapes de l'ENGIE KITE TOUR auxquelles il a participé.

Ce règlement s'applique à toutes les compétitions de l'ENGIE KITE TOUR organisées par la FFVoile et en fixe les modalités d'application.

I - TERMINOLOGIE

Concurrent : toute personne inscrite à une des étapes de l'ENGIE KITE TOUR

Kiteboard : un kiteboard est défini par le numéro de dossard du concurrent

RCV : Règles de Course à la Voile de World Sailing

Compétition : Une compétition est une manifestation nautique inscrite au calendrier officiel de la FFVoile :

- ouverte à des concurrent(e)s licencié(e)s à la FFVoile, et à des concurrent(e)s étranger(e)s membres d'une autorité nationale membre de World Sailing ;
- donnant lieu à un départ, sur un parcours identifié, avec une arrivée et un classement ;
- soumise aux RCV et aux règlements de la FFVoile
- composée d'une ou plusieurs courses.

Validation :

- Une course validée est une course qui a été courue et qui a donné lieu à un classement.
- Une compétition validée est une compétition avec au moins une course validée.

Etape : une des compétitions composant l'ENGIE KITE TOUR

II - VALIDITE DU REGLEMENT

Ce règlement est valide à compter de sa date de parution jusqu'à la publication d'une nouvelle version.

III - PROGRAMME

Les étapes de l'ENGIE KITE TOUR pour l'année 2020 sont au nombre de cinq :

- Arcachon 14 au 15 mars
- Wimereux 12 au 14 juin
- Lorient - Gâvres 26 au 28 juin
- La Grande Motte 18 au 20 Septembre
- Hyères 9 au 11 octobre



IV - CALENDRIER

Les étapes de l'ENGIE KITE TOUR sont inscrites **au calendrier** de la FFVoile.

Les autorités organisatrices de chaque compétition de l'ENGIE KITE TOUR doivent respecter les délais et procédures d'inscription au calendrier de la FFVoile.

La mention « ENGIE KITE TOUR » doit être intégrée dans l'intitulé des documents de course de chaque compétition.

V - PUBLICITE

Les organisateurs et les concurrents doivent respecter la Règlementation 20 de World Sailing « Code de publicité » ainsi que le règlement de publicité de la FFVoile.

VI - ADMISSIBILITE

Pour prétendre au titre de vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR 2020, tout concurrent doit

- être en règle avec le code d'admissibilité de World Sailing,
- présenter lors de l'inscription leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » ou licence temporaire accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- présenter une autorisation parentale pour les mineurs

Tous les concurrents doivent être autonomes en navigation et dans les phases de décollage et d'atterrissage. Ils ne doivent pas avoir besoin d'une quelconque assistance en dehors de celle qui peut être apportée sur l'aile pour la décoller ou l'atterrir. L'AO et les arbitres désignés sur la compétition pourront contrôler ces aptitudes à tout moment de la compétition et être amenés à interdire la mise à l'eau d'un participant s'il s'avère que cela puisse remettre en question sa sécurité ou celle des autres participants.

VII - PRINCIPES DE CLASSEMENT

Le nombre maximal de participants d'une compétition de l'ENGIE KITE TOUR est de 100.

Les catégories d'âge applicables sur les compétitions de l'ENGIE KITE TOUR sont calculées au 31 décembre de l'année en cours et sont les suivantes :

JUNIOR de 12 à 18 ans

SENIOR de plus 18 à moins de 35 ans

MASTER 35 ans et plus

VII.1 Score pour chaque course

Conformément à la RCV A4.1, chaque concurrent qui prend le départ et qui finit, et qui n'a pas ensuite abandonné ou été pénalisé ni obtenu réparation doit recevoir les points comme suit :

| Place d'arrivée | Points |
|----------------------|------------------|
| 1 ^{er} | 1 point |
| 2 ^{ème} | 2 points |
| 3 ^{ème} | 3 points |
| Chaque place au-delà | ajouter un point |



VII.2 Courses comptabilisées sur une étape

Toutes les courses d'une compétition sont de même valeur.

VII.3 Scores retirés sur une étape

Chaque concurrent se verra retirer sur une compétition, son ou ses moins bons résultats, dans sa catégorie, en fonction du nombre total de courses validées :

| Nombre de courses validées | Nombre de scores retirés |
|----------------------------|--------------------------|
| 1 à 3 | 0 |
| 4 à 6 | 1 |
| 7 à 10 | 2 |
| 11 à 15 | 3 |
| 16 et plus | 4 |

Le classement d'une course est effectué en scratch selon l'ordre d'arrivée de tous les concurrents de toutes les catégories d'âge.

Les extractions par catégories d'âge sont utilisées uniquement pour établir le classement final de l'ENGIE KITE TOUR et affichées lors de l'étape finale de l'ENGIE KITE TOUR.

VII.4 Départage des égalités dans une étape

La RCV A8 s'applique pour départager les égalités.

VII.5 Classement final

Le classement final de l'ENGIE KITE TOUR est un classement sur l'année civile.

Il est basé sur la somme des points comptabilisés par chaque concurrent participant à une étape ou plus de l'ENGIE KITE TOUR 2020, en prenant en compte les 4 meilleures étapes de chaque concurrent.

Le classement final de l'ENGIE KITE TOUR 2020, établi par la FFVoile, sera communiqué à l'issue de la dernière étape de l'année civile.

Le vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR 2020 sera le concurrent ayant comptabilisé le plus grand nombre de points dans le classement final.

VII.6 Calcul des points pour le classement final

Le classement général de chaque étape de l'ENGIE KITE TOUR 2020 donnera lieu à l'attribution de points à chaque concurrent dûment inscrit, de la façon suivante :

| Place au classement général de l'étape | Nombre de points attribués pour le classement final |
|--|--|
| 1 ^{er} | Nombre d'inscrits à l'étape |
| 2 ^{ème} | Nombre d'inscrits à l'étape (moins 1 point) |
| 3 ^{ème} | Nombre d'inscrits à l'étape (moins 2 points) |
| 4 ^{ème} | Nombre d'inscrits à l'étape (moins 3 points) |
| Chaque place au-delà | Nombre d'inscrits à l'étape (moins 1 point supplémentaire) |

VII.7 Départage des égalités dans le classement final

En cas d'égalité entre deux concurrents ou plus pour le titre de Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR, le classement de la dernière étape départagera les égalités.



VIII - TITRES

8.1 Titres

Les titres de Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR sont délivrés au terme de l'ensemble des étapes :

- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie Foil Junior (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie Foil Sénior (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie Foil Master (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie Directionnelle Junior (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie Directionnelle Sénior (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie Directionnelle Master (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie TwinTip Junior (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie TwinTip Sénior (féminin et masculin).
- Vainqueur de l'ENGIE KITE TOUR catégorie TwinTip Master (féminin et masculin).

IX RAPPEL DE NOTIONS DE SECURITE

9.1 Aider ceux qui sont en danger :

Un concurrent doit apporter toute l'aide possible à toute personne en danger.

9.2 Equipement de sécurité individuel :

Sont obligatoires pour tous les concurrents :

- Les combinaisons iso thermiques dans une eau de 18°C et moins
- Le port du casque
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité
- L'emport d'un couteau ou coupe-ligne,
- Avoir un système de sécurité permettant de réduire puis d'annuler la traction,
- Avoir un leash d'aile.
- Tout équipement complémentaire demandé par l'AO et indiqué dans les Avis de Course et Instructions de Course.

9.3 Vitesse de sécurité :

Tout concurrent doit maintenir en permanence une vitesse de sécurité telle qu'il puisse prendre des mesures appropriées et efficaces pour éviter un abordage.

